



COUR DE CASSATION
DEUXIEME CHAMBRE CIVILE



Quatorzièmes rencontres de procédure civile *La procédure est-elle au service du droit substantiel ?*

Organisées par
la deuxième chambre civile de la Cour de cassation
et
l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (IRJS),
l'Université Paris Panthéon-Assas (CRJ)

Grand'Chambre de la Cour de cassation
Vendredi 5 décembre 2025

Objet du colloque. *Il est communément admis que la procédure est l'outil permettant d'assurer l'effectivité de la règle de droit et, partant, la réalisation du droit substantiel. Cette proposition mérite un réexamen. N'arrive-t-il pas au contraire que la mise en œuvre des règles procédurales conduise à malmener ou à délaisser les catégories du droit substantiel dans le seul but de permettre au juge de remplir son office – trancher des litiges et assurer la défense d'intérêts légitimes (libertés, protections des parties faibles, etc.) ? Ainsi, le juge des référés, par le biais des catégories processuelles du trouble manifestement illicite ou de l'urgence, n'est-il pas conduit à prendre des mesures plus audacieuses que celles qui pourraient être prises par un juge saisi du fond du litige, et à rendre ainsi sa décision en faisant abstraction du droit substantiel ? De même, l'application de l'autorité de la chose jugée ne suppose-t-elle pas de plus en plus souvent une appréciation de l'identité d'objet conduite à l'aide de catégories déterminées exclusivement sous un angle processuel ?*

La présentation de la procédure civile comme droit servant du droit civil mérite ainsi d'être nuancée. Plus largement, c'est la relation entre droit processuel et droit substantiel qu'il convient de réinterroger. L'examen de certaines règles générales et règles spéciales permettra d'approfondir et de mettre à l'épreuve cette hypothèse.

08h30

Accueil des intervenants

09h00 **Allocution d'ouverture**

Agnès MARTINEL

Présidente de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

09h10 **Mot de bienvenue**

Christophe STRAUDO

Avocat général à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

09h20 **Introduction**

Xavier LAGARDE

Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, directeur du Département de Recherche « Sorbonne-Justice et Procès » (IRJS)

I. Règles procédurales générales et droit substantiel

Table ronde présidée par Cécile Chainais

Professeure à l'Université Paris Panthéon-Assas, directrice du Centre de Recherche sur la Justice (CRJ)

9h45 **Considérations sur la saisine du juge**

Nicolas CAYROL

Professeur de droit privé à l'Université François Rabelais de Tours

10h05 **L'audace du juge des référés**

Débora GOUZ-FITOUSSI

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

10h20 **Réflexions sur le référé en droit social**

Anne-Marie GRIVEL

Avocate générale à la chambre sociale de la Cour de cassation

10h35 **Échanges**

10h55 **Pause**

II. Règles procédurales spéciales et droit substantiel

Table ronde présidée par Agnès MARTINEL

Présidente de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

11h20 Les interférences entre procédure civile et droit commercial

Marie-Liesse GUINAMANT

Avocate générale référendaire à la chambre commerciale de la Cour de cassation

11h35 Le droit de la famille, entre droit processuel et droit substantiel

Vincent EGEA

Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

11h50 L'incidence de la procédure sur la connaissance du fond par le juge de l'exécution »

Hugues ADIDA-CANAC

Avocat général à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

12h05 Droit procédural et droit substantiel : propos conclusifs

Julien THERON

Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

12h30 Échanges

12h50 Clôture des travaux

Inscription en ligne obligatoire sur la page « Colloques » du site internet de la Cour de cassation

Colloque diffusé en direct puis accessible en différé sur le site de la Cour de cassation, YouTube, Twitter, Facebook, LinkedIn

Informations disponibles sur le site de la Cour :

<https://www.courdecassation.fr/prochains-directs>